

Fiche Individuelle de Traçabilité des Expositions Atmosphériques aux agents chimiques dangereux (FITEA)

NOM :
PRÉNOMS :
SEXE :
DATE DE NAISSANCE :
N° IDENTIFIANT **AHI33** :



N° ADHÉRENT **AHI33** :
NOM DE L'ENTREPRISE :
MÉDECIN DU TRAVAIL :

Description de l'activité le JJ/MM/AAAA :

Travailleur occupant un poste de maçon finisseur. Le jour de l'intervention, finition d'une cage d'escalier de clinique. Utilisations ponctuelles d'un burineur pour le cassage du béton sur une zone à reprendre (mur vertical), d'une disqueuse (sans dispositif d'aspiration), préparation du béton de ragréage et application à la truelle. Manutentions diverses, balayages ponctuels avec ramassage à la pelle. Port d'un demi-masque respiratoire de type FFP3 lors des phases exposantes aux poussières.

Résultats individuels d'exposition : concentrations atmosphériques le JJ/MM/AAAA

| Agents chimiques | N° CAS | VLEP (8h) | Résultats individuels |
|---|------------|------------|-----------------------|
| Poussières alvéolaires Totalité des particules (mg/m ³) | - | - | 1,78 |
| Poussières alvéolaires Non silicogènes (mg/m ³) : Cns | - | 5,00 (Vns) | 1,51 |
| Cristobalite Fraction alvéolaire (mg/m ³) : Cc | 14464-46-1 | 0,05 (Vc) | 0,01 |
| Quartz Fraction alvéolaire (mg/m ³) : Cq | 14808-60-7 | 0,10 (Vq) | 0,26 |
| Tridymite Fraction alvéolaire (mg/m ³) : Ct | 15468-32-3 | 0,05 (Vt) | ND |
| Indice d'exposition Silice* | - | 1,00 | 3,10 |

N°CAS : numéro d'enregistrement unique de la substance chimique auprès de la banque de données Chemical Abstracts Service.

VLEP (8h) : valeur limite d'exposition professionnelle sur 8h (France).

ND : non détecté sur le support de prélèvement.

* : indice spécifique devant être inférieur ou égal à 1 dans le cas d'une exposition simultanée à des poussières alvéolaires contenant une ou plusieurs formes de silice cristalline et d'autres poussières alvéolaires non silicogènes (voir articles R 4412-154 et R 4412-155 du Code du travail). Cns est la concentration en poussières alvéolaires non silicogènes et correspond à la différence entre la concentration totale des poussières alvéolaires et la somme des concentrations correspondant aux silices cristallines.

Formule de l'indice d'exposition silice : $Cns/Vns + Cc/Vc + Cq/Vq + Ct/Vt \leq 1$

Références :

Cette fiche individuelle de traçabilité des expositions atmosphériques (FITEA) a été créée à partir des données du rapport d'intervention dont la référence est la suivante :

« N° d'adhérent AHI33 – Métrologie atmosphérique – JJ.MM.AAAA »